



Signataires : Vincent Subilia, Pierre Nicollier, Murat-Julian Alder, Jean-Pierre Pasquier, Joëlle Fiss, Francine de Planta, Yvan Zweifel, Philippe Meyer, Darius Azarpey, Pierre Conne, Pascal Uehlinger, Alexis Barbey, Diane Barbier-Mueller, Céline Zuber-Roy, Natacha Buffet-Desfayes, Thierry Oppikofer, Rémy Burri, Jacques Béné, Alexandre de Senarclens, Celine van Till, Véronique Kämpfen, Geoffray Sirolli

Date de dépôt : 26 août 2025

Proposition de motion **pour une action forte contre le home-jacking**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la sécurité est une tâche régalienne essentielle de l'Etat ;
- que, sans sécurité physique, les droits fondamentaux – liberté d'expression, de réunion, de circulation – deviennent théoriques ;
- le manque de ressources et de priorisation dont se plaint le Conseil d'Etat¹ ;
- que, selon le *Rapport annuel 2024 des infractions enregistrées par la police* de l'Office fédéral de la statistique, Genève est le deuxième canton affichant le taux d'infractions le plus élevé de Suisse pour 1000 habitants, juste derrière Bâle-Ville ;
- que les problématiques liées au harcèlement de rue, ainsi qu'aux agressions physiques et/ou verbales, continuent de maintenir une partie de la population dans un climat d'insécurité, en particulier les jeunes femmes et les personnes âgées, comme le souligne le diagnostic local de sécurité de 2023 ;

¹ https://www.tdg.ch/carole-anne-kast-police-concentree-sur-la-lutte-anti-crack-753469839403?utm_source=chatgpt.com

- que, depuis le début de l'année 2025, plusieurs médias ont relayé des articles faisant état d'un sentiment d'insécurité croissant à Genève, notamment en lien avec une hausse significative des cas de home-jacking perpétrés par des bandes organisées étrangères ;
- que, selon un article récent de la Tribune de Genève, la police a recensé 13 cas de home-jacking en 2024, un chiffre record, et que l'année 2025 semble s'inscrire dans une tendance similaire ;
- que les infractions contre le patrimoine ont progressé plus fortement à Genève qu'au niveau national entre 2023 et 2024, notamment le brigandage, en hausse de 68% à Genève contre 9% en moyenne suisse, et le vol de véhicules, en augmentation de 18% contre 9% à l'échelle nationale ;
- que les deux ans de formation des policiers ne permettent pas une augmentation rapide des effectifs ;
- qu'il est primordial de prendre des mesures concrètes et immédiates pour renforcer la sécurité à Genève, face à l'augmentation des infractions constatée, laquelle est susceptible de porter atteinte à l'image de Genève en tant que lieu sûr et attractif,

invite le Conseil d'Etat

- à augmenter immédiatement les ressources opérationnelles sur le terrain pour lutter contre le home-jacking, soit à redéployer les effectifs vers les missions liées à ce fléau en éliminant les tâches non essentielles, en déléguant la sécurisation des événements privés aux organisateurs ou à des services privés, et, si nécessaire, en réduisant l'étendue de certaines autorisations d'événements sur la voie publique ;
- à mettre en place le système de *Recherche automatisée de véhicules et de surveillance du trafic* (RVS), basé sur des caméras de lecture automatique des plaques d'immatriculation, en vue d'identifier les véhicules faisant l'objet de recherches ou impliqués dans des infractions graves ;
- à restreindre les capacités de passage aux frontières durant la nuit et à évaluer les possibilités de renforcer la coopération transfrontalière avec la France et l'Italie, d'où proviennent certaines bandes organisées, notamment en intensifiant les échanges d'informations policières et en menant des opérations d'investigation conjointes ;
- à faciliter les projets pilotes de vidéosurveillance dans les communes les plus fortement touchées par le brigandage au cours des dernières années ;

- à encourager l’extension des contrats locaux de sécurité à un nombre accru de communes, en priorité celles ayant connu la plus forte augmentation de la criminalité au cours des trois dernières années, en collaboration avec les polices municipales compétentes ;
- à analyser la pertinence de la mise en place d’une application mobile de signalement, permettant aux citoyens proches d’un incident de transmettre rapidement des informations utiles aux forces de l’ordre pour orienter leur intervention.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La sécurité est le fondement d’une démocratie fonctionnelle. Or, depuis plusieurs mois, la situation sécuritaire à Genève se dégrade. Les articles de presse sont de plus en plus nombreux à relater des cas de home-jacking, dont un record a été atteint en 2024, avec 13 cas recensés. Le *Rapport annuel 2024 sur les infractions enregistrées par la police* confirme cette évolution préoccupante. Selon ce document, le brigandage a augmenté de 68% entre 2023 et 2024 à Genève, tandis que les vols de véhicules ont progressé de 18%. Dans les deux cas, les chiffres genevois dépassent largement la moyenne nationale.

La lutte contre cette forme de criminalité doit être érigée en priorité absolue pour l’Etat. Dans ce contexte, il est indispensable de renforcer les dispositifs de sécurité dans notre canton, afin de préserver l’image de Genève en tant que ville sûre, tant sur le plan national qu’international. Si les forces de police accomplissent déjà un travail remarquable, elles sont aujourd’hui confrontées à un manque de moyens opérationnels pour faire face à l’évolution de la criminalité.

Une première mesure consisterait à fermer les postes de douane non essentiels durant la nuit et à renforcer la présence policière dans les postes ouverts, afin de mieux contrôler les flux transfrontaliers. Il conviendrait également de renforcer la coopération avec les forces de police françaises et italiennes, notamment en améliorant les échanges d’information et en menant des opérations de patrouilles communes, ciblant les bandes criminelles étrangères.

Par ailleurs, il est nécessaire de libérer des effectifs opérationnels, en allégeant les missions non prioritaires et en valorisant l'expérience des policiers retraités ou non actifs. Dans un second temps, une augmentation durable des effectifs sur le terrain devra être assurée par le recrutement de nouveaux agents.

En réponse à l'augmentation des cas de brigandage, l'installation de caméras de vidéosurveillance à titre temporaire ou pérenne dans les quartiers les plus touchés devrait être envisagée. Un bilan d'évaluation devra être réalisé à l'issue de cette phase, afin d'en mesurer l'efficacité.

De plus, les contrats locaux de sécurité (CLS) ont démontré leur efficacité dans les communes ayant conclu ce type de partenariat avec le canton. Il convient donc de les étendre à un plus grand nombre de communes, en priorité à celles ayant connu une forte augmentation de la criminalité au cours des trois dernières années, et d'en assurer un suivi rigoureux afin de réadapter, si nécessaire, les mesures aux besoins réels du terrain.

Par ailleurs, certains pays, comme les Pays-Bas, ont mis en place des applications citoyennes permettant de transmettre en temps réel des informations à la police lors d'un incident. Ce type d'outil contribue à améliorer l'efficacité des interventions en facilitant un déploiement rapide et ciblé des forces de l'ordre. Le bilan tiré de cette expérience est positif : aux Pays-Bas, environ 10% des affaires sont résolues grâce à ce dispositif, connu sous le nom de Burgenet.

Enfin, il conviendrait de mettre en place à Genève le système de *Recherche automatisée de véhicules et de surveillance du trafic* (RVS), déjà utilisé avec succès dans plusieurs cantons. Ce dispositif repose sur des caméras capables de lire automatiquement les plaques d'immatriculation, afin de repérer les véhicules faisant l'objet de recherches ou impliqués dans des infractions graves. Le canton de Berne, pionnier en la matière, enregistre environ 150 signalements positifs par mois grâce à ce système. Le RVS, partiellement interconnecté avec le Système d'information Schengen, représenterait un atout majeur dans la lutte contre la criminalité transfrontalière, tout en soutenant le travail des forces de l'ordre, actuellement confrontées à des difficultés liées au sous-effectif.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.